

Décembre 2019 • N°6

L'ÉCHO DES DÉCHETS EN TERRES DU HAUT BERRY

www.terresduhautberry.fr

LA REDEVANCE INCITATIVE

LES SCIENTIFIQUES DU MONDE ENTIER NOUS ALERTENT :

il est grand temps d'agir pour l'environnement. La réduction et la bonne gestion des déchets font partie des gestes les plus reconnus pour protéger la planète :

AGISSONS ENSEMBLE



TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
zer
GASPILLAGE

A QUOI ÇA SERT LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative permet en moyenne de **réduire les ordures ménagères** (les déchets enfouis) de 30% soit 70kg par habitant et par an ! Les déchets sont de plus en plus nombreux et posent un problème environnemental mondial, **c'est donc à chacun de participer à leur réduction**. Elle incite les habitants à mieux trier, à composter et à réduire leurs déchets.

A QUOI SERT DE TRIER ?

Trier les déchets recyclables, c'est les valoriser, c'est à dire **assurer leur transformation en nouveaux objets et économiser les ressources naturelles**. Le tri sélectif permet également de maîtriser les coûts pour les collectivités et donc la facture pour les usagers. La redevance incitative prend en compte le principe « **pollueur-payeur** » : plus je trie, plus je réduis mes déchets, et plus je maîtrise ma facture !

CE QUE JE TRIE EST-IL VRAIMENT RECYCLÉ ?

Que ce soit en apport volontaire ou en porte-à-porte, tous les **emballages triés conformes aux consignes sont bien recyclés**. Les camions de collecte sont équipés de 2 compartiments pour bien séparer les flux de déchets, qui sont triés puis envoyés chez des recycleurs français et européens uniquement.

POURQUOI UNE REDEVANCE INCITATIVE PLUTÔT QU'UNE TAXE ?

Aujourd'hui, plusieurs systèmes de collecte et de facturation coexistent sur le territoire. La taxe ne se base que sur la valeur locative du logement. **La redevance permet d'être plus juste** en prenant en compte le nombre de personnes dans le foyer, et la redevance incitative l'est davantage en tenant compte de la quantité de déchets produits.



TERRES DU HAUT BERRY
Communauté de Communes

Communauté de Communes Terres du Haut Berry
BP 70021 • 18220 Les Aix d'Angillon • 02 48 64 75 75 • www.terresduhautberry.fr

L'ÉCHO DES DÉCHETS EN TERRES DU HAUT BERRY

TERRES DU HAUT BERRY
Communauté de Communes



POURQUOI LIMITER LES PASSAGES EN DÉCHÈTERIES ?

Les déchèteries sont de véritables centres de tri, il est important que chaque déchet aille au bon endroit pour être correctement recyclé. Cependant, tout n'est pas recyclé : le tout-venant est enfoui, les déchets dangereux sont incinérés. **Et chaque déchet, même recyclé, représente un coût pour la collectivité, c'est-à-dire pour nous tous**. Il est donc normal qu'au-delà d'un certain nombre de passages, les entrées supplémentaires soient facturées. Actuellement, là où le système de contrôle en déchèterie est déjà en place, les usagers utilisent en moyenne un tiers des passages inclus dans leur redevance.

POURQUOI NE PEUT-ON PAS DÉPOSER LES ORDURES MÉNAGÈRES DANS LA BENNE TOUT-VENANT DE LA DÉCHÈTERIE ?

Si les ordures ménagères étaient acceptées en déchèterie, cela poserait des problèmes sanitaires (odeurs, nuisibles...). De plus, la règle de la redevance incitative ne serait pas respectée.

POURQUOI NE PAS GARDER LES BACS COLLECTIFS OÙ TOUÛT LE MONDE POUVAIT METTRE SON SAC QUAND IL LE VOULAIT ?

N'importe qui pouvait y déposer n'importe quoi et le coût de collecte et de traitement était répercuté sur la facture de l'ensemble des habitants de la communauté de communes. **Pour appliquer le principe du « pollueur-payeur », il faut pouvoir comptabiliser la production de déchets de chacun.**

POURQUOI PLACER LES BENNES À VERRE DANS LES BOURGS ?

Pour faciliter le recyclage du verre, il est nécessaire de disposer les colonnes de façon à ce qu'elles soient accessibles pour chacun. Plus les colonnes sont difficiles d'accès, plus on retrouve le verre dans les ordures ménagères alors que ce matériau se recycle indéfiniment. Et plus elles sont cachées, plus on trouve de dépôts sauvages au pied des colonnes. **En 2018, seuls 40,3 kg ont été collectés par habitant**, quand la moyenne nationale des collectivités rurales est de 41,3 kg par habitant.

Communauté de Communes Terres du Haut Berry
BP 70021 • 18220 Les Aix d'Angillon • 02 48 64 75 75 • www.terresduhautberry.fr



ET TOUT ÇA POUR QUAND ?

Les travaux pour la redevance incitative continuent.

Il s'agit de garantir pour tous un niveau de service satisfaisant à un prix raisonnable.

Les bacs devraient être distribués à partir de septembre 2020 pour une mise en service en 2021.

RECEVEZ LA NEWSLETTER DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Inscription en ligne sur www.terresduhautberry.fr

